DÉPARTEMENT

ISERE

	Municipal	LII EXECUTE	délibération			
I	Afférents au Conseil	En Exercice	Qui ont pris part à la			
	Nombre de Membres					

Délibération N°: 2025-A-01

Date de la convocation :

17 janvier 2025

Date d'affichage:

31 janvier 2025

Objet de la délibération :

Vote du budget communal 2025

EXTRAIT DU R

Envoyé en préfecture le 30/01/2025 Reçu en préfecture le 30/01/2025 Publié le

ID: 038-200060127-20250127-2025_A_1-BF

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Séance du 27 JANVIER 2025

L'an Deux Mil Vingt-cinq le vingt-sept janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents: Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Lucie IOBBI NIVOL, Ludovic LEPRETRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Angélique CHABART, Nathalie MEUNIER, Christophe TROUILLOUD, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Sabine SEIGLE-VATTE, Loïc CECILLON, Frédéric ROCHE, Marie-Blanche PERRIN, Michelle CHIAMBRETT, Noël LECA.

Absents excusés :

Corinne TIRARD, Marwane ABDERRAHMAN, Loris SCARPA, Françoise MATHERN-DEGOBERT, Claire CHUZEL-MARMOT, François BOUCLY, Pascale HUMBERT. Frédéric DE GAETANO donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Besma CARON Sandrine SIBUT donne pouvoir à Loïc CECILLON

Monsieur le Maire donne la parole à Ludovic Leprêtre, adjoint aux finances, qui présente le projet du budget 2025 soumis à la commission finances le 13 janvier 2025.

Le budget de fonctionnement est équilibré à 6 179 350€ et l'investissement à 3 718 678€. Il précise que le budget 2025 n'intègre pas d'emprunt ni de hausse de fiscalité. Les dépenses ont été estimées sur la base des réalisations 2024, désormais connues. Les charges de personnel intègrent une hausse de près de 5% pour tenir compte de l'évolution des

Les recettes de fonctionnement tiennent compte de la revalorisation des bases fiscales de 1.9%, d'une année complète de location de l'immeuble de la Contessière et d'un maintien des dotations de fonctionnement de l'Etat envers les communes.

L'investissement s'élève pour 2025 à 3 718 678€ avec des recettes qui comportent 1025000€ d'autofinancement Le détail des dépenses d'investissement est spécifié dans l'annexe transmise avec la convocation. Le financement des travaux de la MJC sur 2025 sera complété après la reprise des résultats 2024, par décision modificative.

Il propose également d'intégrer à la délibération de vote du budget, les différents crédits aux coopératives scolaires pour l'année 2023-2024.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins Noël LECA qui s'abstient,

- APPROUVE les choix budgétaires présenté,
- APPROUVE le budget 2025 tel que présenté par Monsieur Leprêtre, adjoint aux finances, à 6 179 350€ en fonctionnement et à 3 718 678€ en investissement.
- APPROUVE la reprise ultérieure des résultats par décision modificative après le vote du Compte Financier Unique.
- CONFIRME l'attribution d'un crédit de 73€ par enfant pour 332 enfants scolarisés aux écoles de la Bâtie et de Carre Pierrat et un crédit de 66€ pour les 267 enfants scolarisés à Dauphins, Tazieff et Tabarly, soit un budget de 40010€ pour l'année scolaire 2024-2025, prévu au budget 2025.
- **ATTRIBUE** une subvention de 7€ par enfant scolarisés à Dauphins, Tazieff et Tabarly, à verser aux coopératives scolaires suivantes :

o DAUPHINS: 7*104= 728€ TABARLY: 7*69=483€ TAZIEFF: 7*94=658€

- ATTRIBUE 1000€ pour la classe ULIS en fonctionnement pour l'école Carre Pierrat
- **ATTRIBUE** 700€ pour le RASED en fonctionnement pour l'école Tabarly

Envoyé en préfecture le 30/01/2025

Reçu en préfecture le 30/01/2025

Publié le

ATTRIBUE une subvention de 500€ par écoles pour spectacles de noë lib :038-200060127-20250127-2025_A_11-BEI res suivantes:

0 DAUPHINS : 500€ TABARLY: 500€ 0 TAZIEFF: 500€ CARRE PIERRAT : 500€ 0

o LA BATIE : 500€

ATTRIBUE les subventions suivantes aux écoles pour projets exceptionnels pour l'année 2024-2025 à verser aux coopératives scolaires suivantes :

o DAUPHINS : 3120 € (104 enfants x 30€ par enfant)

o TABARLY : 2070€ (69 enfants x 30€) o TAZIEFF : 2820€ (94 enfants x 30€)

o CARRE PIERRAT : 5220€ (87enfants x 60€)

o LA BATIE : 2025€ (75 enfants x 27€)

AUTORISE Monsieur le Maire à verser les sommes correspondantes aux coopératives scolaires.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

DÉPARTEMENT

ISERE

Nombre de Membres					
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération			
33	33	26			

Délibération N°: 2025-A-02

Date de la convocation :

17 janvier 2025

Date d'affichage:

31 janvier 2025

Objet de la délibération :

Vente de terrain au Domaine des Fauves

EXTRAIT DU R

Envoyé en préfecture le 30/01/2025 Reçu en préfecture le 30/01/2025 Publié le

ID: 038-200060127-20250127-2025

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Séance du 27 JANVIER 2025

L'an Deux Mil Vingt-cinq le vingt-sept janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents: Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Lucie IOBBI NIVOL, Ludovic LEPRETRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Angélique CHABART, Nathalie MEUNIER, Christophe TROUILLOUD, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Sabine SEIGLE-VATTE, Loïc CECILLON, Frédéric ROCHE, Marie-Blanche PERRIN, Michelle CHIAMBRETT, Noël LECA. Absents excusés :

Corinne TIRARD, Marwane ABDERRAHMAN, Loris SCARPA, Françoise MATHERN-DEGOBERT, Claire CHUZEL-MARMOT, François BOUCLY, Pascale HUMBERT. Frédéric DE GAETANO donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Besma CARON Sandrine SIBUT donne pouvoir à Loïc CECILLON

La commune est aujourd'hui propriétaire de la parcelle cadastrée 165AB187, d'une contenance de 7 166 m², située Les Bruniaux. Il s'agit d'un terrain nu qui jouxte le parking de la salle des fêtes Vercors à l'Ouest, et l'arrière du zoo « Le Domaine des fauves » dans sa partie Nord-Est.

Il est aujourd'hui envisagé de céder une emprise d'environ 1 500m² de ce terrain au parc zoologique, afin d'agrandir l'enceinte du zoo (création d'une zone extérieure de stockage) et d'améliorer la sécurité des visiteurs. En effet, les cars ne stationneraient plus au niveau de la RD 1075, permettant aussi de fluidifier la circulation automobile. Un accès « pompiers » serait également créé. Le Domaine des fauves s'engagerait en contrepartie à clore le terrain afin notamment de masquer la future zone de stockage.

Il est proposé de vendre cette assiette foncière de 1 500 m² au prix de 60 000 €, correspondant à l'évaluation rendue par le service des Domaines en date du 11/12/2024.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE la cession d'une emprise de 1 500 m² à détacher de la parcelle communale cadastrée 165AB187 située Les Bruniaux, au profit de la société SCI Les Castors - 41 rue des Recorts - 74200 ANTHY/LEMAN représentée par M. Jacques-Olivier TRAVERS, ou de toutes personnes physiques ou morales qu'elle se substituerait, moyennant le prix de 60 000 €, conformément à l'avis des Domaines,
- DIT que cette cession sera conditionnée à une « obligation de clore » le terrain aux frais de l'acquéreur,
- DIT que les frais de géomètre seront à la charge de la commune et que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette cession.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

DÉPARTEMENT

ISERE

Nombre de Membres				
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération		
33	33	26		

Délibération N°: 2025-A-03

Date de la convocation :

17 janvier 2025

Date d'affichage:

31 janvier 2025

Objet de la délibération :

Acquisition d'un bien sans maître (M. René LECOMTE)

EXTRAIT DU R

Envoyé en préfecture le 30/01/2025 Reçu en préfecture le 30/01/2025 Publié le

ID: 038-200060127-20250127-2025

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Séance du 27 JANVIER 2025

L'an Deux Mil Vingt-cinq le vingt-sept janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents: Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Lucie IOBBI NIVOL, Ludovic LEPRETRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Angélique CHABART, Nathalie MEUNIER, Christophe TROUILLOUD, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Sabine SEIGLE-VATTE, Loïc CECILLON, Frédéric ROCHE, Marie-Blanche PERRIN, Michelle CHIAMBRETT, Noël LECA. Absents excusés :

Corinne TIRARD, Marwane ABDERRAHMAN, Loris SCARPA, Françoise MATHERN-DEGOBERT, Claire CHUZEL-MARMOT, François BOUCLY, Pascale HUMBERT. Frédéric DE GAETANO donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Besma CARON Sandrine SIBUT donne pouvoir à Loïc CECILLON

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles l'article L 1123-1 et L 1123-2, Vu le code civil, et notamment son article 713,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Il expose qu'en 1997, après le jugement du Tribunal Administratif de Grenoble ordonnant la démolition d'un immeuble menaçant ruine, la commune de Fitilieu a procédé, à ses frais, à la démolition d'une habitation dépendant de la succession de Monsieur et Madame René LECOMTE, située Route Nationale 75. L'entrée du terrain dans le patrimoine communal au titre du régime de bien sans maître pourrait compenser la dépense engagée à l'époque pour la démolition de la maison.

En effet, Monsieur René LECOMTE, apparaît encore aujourd'hui comme propriétaire de ce terrain au niveau du cadastre (parcelles 165AB243 et 165AB245, d'une contenance d'environ 1 200 m²). Or, cette personne est décédée le 21/03/1993, il y a plus de 30 ans.

Après recherches auprès de l'état civil, il a pu être obtenu un acte de décès de Monsieur René LECOMTE ainsi qu'un acte de décès de Madame Jeannine PIERRE épouse LECOMTE, qui confirme leur décès le 21/03/1993 à Fitilieu pour Monsieur et le 28/12/1982 à Bourgoin-Jallieu pour Madame.

Il a par ailleurs été obtenu des services cadastraux (Service de la Publicité Foncière) l'assurance que le dernier propriétaire est bien Monsieur René LECOMTE décédé le 21/03/1993 sans succession enregistrée.

Les services du Domaine ont également confirmé que l'Etat n'est pas entré en possession de ce terrain.

Le bien revient donc de plein droit à la commune des Abrets en Dauphiné, à titre gratuit, si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'exercer ses droits en application de l'article 713 du code civil qui dispose notamment que les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à constater l'appropriation de plein droit du bien sans maître cadastré 165AB243 et 165AB245, d'une contenance d'environ 1 200 m²,
- L'AUTORISE également à signer tout acte relatif à l'incorporation de ce bien vacant et sans maître dans le domaine privé communal.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

DÉPARTEMENT

ISERE

Nombre de Membres				
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération		
33	33	26		

Délibération N°: 2025-A-04

Date de la convocation :

17 janvier 2025

Date d'affichage:

31 janvier 2025

Objet de la délibération :

Demande de subvention DETR 2024 pour la construction d'un préau à l'école Tazieff

EXTRAIT DU R

Envoyé en préfecture le 30/01/2025

Reçu en préfecture le 30/01/2025

Publié le

ID: 038-200060127-20250127-2025_A_4-DE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Séance du 27 JANVIER 2025

L'an Deux Mil Vingt-cinq le vingt-sept janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents: Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Lucie IOBBI NIVOL, Ludovic LEPRETRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Angélique CHABART, Nathalie MEUNIER, Christophe TROUILLOUD, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Sabine SEIGLE-VATTE, Loïc CECILLON, Frédéric ROCHE, Marie-Blanche PERRIN, Michelle CHIAMBRETT, Noël LECA.

Absents excusés:

Corinne TIRARD, Marwane ABDERRAHMAN, Loris SCARPA, Françoise MATHERN-DEGOBERT, Claire CHUZEL-MARMOT, François BOUCLY, Pascale HUMBERT. Frédéric DE GAETANO donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Besma CARON Sandrine SIBUT donne pouvoir à Loïc CECILLON

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de :

- **Déposer** un dossier de subvention DETR 2025 au titre de l'axe 2 scolaire, socioculturel et sportif pour la construction d'un préau à l'école Tazieff s'élevant à 133 095,79 € HT ;
- Préciser que les travaux s'effectueront courant de l'été 2025
- **Solliciter** une subvention de 26 619,16 € représentant 20 % des travaux estimés, auprès de l'Etat, au titre de la DETR, axe 2 scolaire, socioculturel et sportif pour la construction d'un préau à l'école Tazieff et de valider le plan de financement ci-dessous :

FINANCEMENT	MONTANT SUBVENTION € HT	% SUBVENTION
DETR 2024	DETR 2024 26 619,16	
Départemental de l'Isère	Départemental de l'Isère 33 273,95	
Région	0	0
Autres financements publics :		
Total des subventions publiques	59 893,11	45
Auto-financement communal	73 202,68	55
TOTAL	133 095,79	100

De signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire à déposer un dossier de subvention DETR 2025 au titre de l'axe 2 scolaire, socioculturel et sportif pour la construction d'un préau à l'école Tazieff s'élevant à 133 095,79 € HT ;
- VALIDE les travaux et le plan de financement ci-dessus ;
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

DÉPARTEMENT

ISERE

Municipal	22	délibération			
Afférents au Conseil	En Exercice	Qui ont pris part à la			
Nombre de Membres					

Délibération N°: 2025-A-05

Date de la convocation :

17 janvier 2025

Date d'affichage:

31 janvier 2025

Objet de la délibération :

Demande de subvention DETR 2025 pour la rénovation de la toiture de l'école Carre Pierrat

EXTRAIT DU R

Envoyé en préfecture le 30/01/2025 Reçu en préfecture le 30/01/2025 Publié le

ID: 038-200060127-20250127-2025

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Séance du 27 JANVIER 2025

L'an Deux Mil Vingt-cinq le vingt-sept janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents: Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Lucie IOBBI NIVOL, Ludovic LEPRETRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Angélique CHABART, Nathalie MEUNIER, Christophe TROUILLOUD, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Sabine SEIGLE-VATTE, Loic CECILLON, Frédéric ROCHE, Marie-Blanche PERRIN, Michelle CHIAMBRETT, Noël LECA.

Absents excusés :

Corinne TIRARD, Marwane ABDERRAHMAN, Loris SCARPA, Françoise MATHERN-DEGOBERT, Claire CHUZEL-MARMOT, François BOUCLY, Pascale HUMBERT. Frédéric DE GAETANO donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Besma CARON Sandrine SIBUT donne pouvoir à Loïc CECILLON

Monsieur le Maire demande l'avis à l'assemblée afin de :

- Déposer un dossier de subvention auprès de la DETR 2025, au titre de l'axe 2 scolaire socioculturel et sportif pour la réhabilitation de la toiture de l'école Carre-Pierrat à Fitilieu (bâtiment école primaire) s'élevant à 52 908,60 € HT :
- Préciser que les travaux s'effectueront courant de l'été 2025
- Solliciter une subvention de 13 227,15 € représentant 25 % des travaux estimés, auprès de l'État, au titre de la DETR 2025, axe 2 et de valider le plan de financement ci-dessous ;

FINANCEMENT	MONTANT € HT SUBVENTION	% SUBVENTION
DETR 2025	13 227,15	Montant sollicité de 25 %
Départemental de l'Isère	13 227,15	25
Région	0	0
Autres financements publics :	0	0
Total des subventions publiques	26 454,30	50
Auto-financement communal	26 454,30	50
TOTAL	52 908,60	100

Signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

- AUTORISE M. le Maire à déposer un dossier de subvention DETR 2025 au titre de l'axe 2 scolaire, socioculturel et sportif pour la réhabilitation de la toiture de l'école Carre-Pierrat s'élevant à 52 908,60 € HT;
- VALIDE les travaux et le plan de financement ci-dessus :
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

DÉPARTEMENT

ISERE

Nombre de Membres Afférents Oui ont pris					
au Conseil	En Exercice	Qui ont pris			
Municipal 33	33	délibération 26			

Délibération N°: 2025-A-06

Date de la convocation :

17 janvier 2025

Date d'affichage:

31 janvier 2025

Objet de la délibération :

Modification de la durée hebdomadaire de temps de travail

EXTRAIT DU R

Envoyé en préfecture le 30/01/2025

Reçu en préfecture le 30/01/2025

Publié le

ID: 038-200060127-20250127-2025_A_6-DE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Séance du 27 JANVIER 2025

L'an Deux Mil Vingt-cinq le vingt-sept janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

<u>Présents</u>: Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Lucie IOBBI NIVOL, Ludovic LEPRETRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Angélique CHABART, Nathalie MEUNIER, Christophe TROUILLOUD, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Sabine SEIGLE-VATTE, Loïc CECILLON, Frédéric ROCHE, Marie-Blanche PERRIN, Michelle CHIAMBRETT, Noël LECA.

Absents excusés :

Corinne TIRARD, Marwane ABDERRAHMAN, Loris SCARPA, Françoise MATHERN-DEGOBERT, Claire CHUZEL-MARMOT, François BOUCLY, Pascale HUMBERT. Frédéric DE GAETANO donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Besma CARON Sandrine SIBUT donne pouvoir à Loïc CECILLON

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de 3 postes d'ATSEM.

En effet, à l'école maternelle Carre Pierrat, depuis le départ à la retraite d'un agent, les services scolaires (ATSEM, surveillance garderie et restaurants scolaires) ont été restructurés. Trois agents ATSEM ont vu leur temps de travail hebdomadaire légèrement modifié (moins de 10%), il convient donc de régulariser leur temps de travail hebdomadaire.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **DECIDE** de porter, à compter du 1er février 2025 :
- Un emploi de ATSEM PRINCIPAL 2ème classe permanent à temps non complet de 31h30 à 33h00
- Un emploi de ATSEM PRINCIPAL 2ème classe permanent à temps non complet de 31h30 à 32h00
- Un emploi de ATSEM PRINCIPAL 1ère classe permanent à temps non complet de 31h30 à 33h00

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

DÉPARTEMENT

ISERE

33	33	26		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération		
Nombre de Membres				

Délibération N°: 2025-A-07

Date de la convocation :

17 janvier 2025

Date d'affichage:

31 janvier 2025

Objet de la délibération :

DM N°6 budget communal 2024 reprise de la balance du SIVU dans les comptes de la commune

EXTRAIT DU R

Reçu en préfecture le 30/01/2025

ID: 038-200060127-20250127-2025_A_7-DE

Envoyé en préfecture le 30/01/2025

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Séance du 27 JANVIER 2025

L'an Deux Mil Vingt-cinq le vingt-sept janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

<u>Présents</u>: Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Lucie IOBBI NIVOL, Ludovic LEPRETRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Angélique CHABART, Nathalie MEUNIER, Christophe TROUILLOUD, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Sabine SEIGLE-VATTE, Loïc CECILLON, Frédéric ROCHE, Marie-Blanche PERRIN, Michelle CHIAMBRETT, Noël LECA.

Absents excusés :

Corinne TIRARD, Marwane ABDERRAHMAN, Loris SCARPA, Françoise MATHERN-DEGOBERT, Claire CHUZEL-MARMOT, François BOUCLY, Pascale HUMBERT. Frédéric DE GAETANO donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Besma CARON Sandrine SIBUT donne pouvoir à Loïc CECILLON

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le SIVU du gymnase du collège Marcel Bouvier doit être dissout par Monsieur le préfet mais qu'il est nécessaire de prévoir la reprise des comptes du SIVU dans ceux de la commune. Il propose donc de valider la reprise du SIVU selon l'état de la balance des comptes du SIVU au 31/12/2024 ci-après.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- APPROUVE la reprise des comptes du SIVU par la commune au 1er janvier 2025
- VALIDE la balance de reprise ci-dessous :

BUDGET SO	OURCE		BUDGET CI	T CIBLE			
Nomenclatu	ıre M14		Nomenclatu	Nomenclature M57D			
comptes débits crédits co		comptes	débits	crédits			
1021		1 414 999,08	1021		1 414 999,08		
10222		183 609,54	10222		183 609,54		
10251		10 807,10	10251		10 807,10		
1068		1 096 658,13	1068		1 096 658,13		
110		35 052,21	110		35 052,21		
13241		7 003,63	13241		7 003,63		
2051	1 103,12		2051	1 103,12			
2115	10 807,10		2115	10 807,10			
21318	1 127 178,19		21318	1 127 178,19			
2135	23 504,62		<mark>21351</mark>	23 504,62			
21538	1 956,00		21538	1 956,00			
21561	3 293,99		<mark>21568</mark>	3 293,99			
2158	33 067,14		2158	33 067,14			
2183	2 531,26		<mark>21838</mark>	2 531,26			
2188	36 260,16		2188	36 260,16			
2422	1 540 859,90		<mark>2421</mark>	1 540 859,90			
28051		1 103,12	2805		1 103,12		
281318		13 872,00	281318		13 872,00		
281538		392,00	281538		392,00		
281561		3 293,99	<mark>281568</mark>		3 293,99		
28158		33 047,64	28158		33 047,64		
28183		2 531,26	<mark>281838</mark>		2 531,26		

					Envoyé en	préfecture le 30/01/2025	
28188		36 260,16	28188			éfecture le 30/01/2025	210
4416	32 754,72		4416	32 75	Publié le	0060127-20250127-202	5 A 7 DE
47138		8 608,61	47138		ID . 030-200	8 608,61	5_A_7-DL
515	33 922,27		515	33 92	22,27		
TOTAL	2 847 238,47	2 847 238,47		2 847	7 238,47	2 847 238,47	

• AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette reprise.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

DÉPARTEMENT

ISERE

Municipal	22	délibération			
Afférents au Conseil	En Exercice	Qui ont pris part à la			
Nombre de Membres					

Délibération N°: 2025-A-08

Date de la convocation :

17 janvier 2025

Date d'affichage:

31 janvier 2025

Objet de la délibération :

Avenants au marché de travaux de la brasserie lots 4 et 9

EXTRAIT DU R

Envoyé en préfecture le 30/01/2025 Reçu en préfecture le 30/01/2025 Publié le

ID: 038-200060127-20250127-2025

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Séance du 27 JANVIER 2025

L'an Deux Mil Vingt-cinq le vingt-sept janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents: Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Lucie IOBBI NIVOL, Ludovic LEPRETRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Angélique CHABART, Nathalie MEUNIER, Christophe TROUILLOUD, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Sabine SEIGLE-VATTE, Loïc CECILLON, Frédéric ROCHE, Marie-Blanche PERRIN, Michelle CHIAMBRETT, Noël LECA. Absents excusés :

Corinne TIRARD, Marwane ABDERRAHMAN, Loris SCARPA, Françoise MATHERN-DEGOBERT, Claire CHUZEL-MARMOT, François BOUCLY, Pascale HUMBERT. Frédéric DE GAETANO donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Besma CARON Sandrine SIBUT donne pouvoir à Loïc CECILLON

L'avenant n°1 du lot 4 plâtrerie faux plafonds plâtre de la société DIC d'un montant de plus-value de 385.15 € HT a été délibéré en date du 18 novembre 2024, cependant, une erreur matérielle s'est glissée dans ce lot. En effet, les mêmes travaux énumérés ci-dessus s'élève à 451.84 € HT au lieu de 385.15 € HT. Il convient de délibérer pour annuler l'avenant 1 de 385.15 € et le porter au bon montant soit 451.84 € HT.

Concernant la société Gillet Climatique, lot 9, il convient de délibérer l'avenant n°2 en moins-value d'un montant de -426.22 € HT correspondant à la régularisation du non-appareillage de l'évier, conformément au DPGF.

Lot		Montant initial HT du marché			Montant avenant ht		Nouveau montant HT du marché
4	DIC	35 165.73	0	1		En +faux plafond noir (dalle et ossature= 1377 € En – habillage bâti support = -110 € et remplacement fibralith par flocage = - 815.16€, soit un total d'avenant n°1 de 451.84€	35 617.57
9	STE GILLET	57209.90	2152.36	2	-426.22	Moins-value non-appareillage de l'évier	58 936.04

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE et VALIDE les avenants ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants ainsi que tout document nécessaire et à payer les entreprises en conséquence.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.